Image not found or type unknown

solde des congés avant départ en retraite

Par **30415601**, le **07/08/2012** à **20:59**

Bonjour

J'ai prévenu en janvier 2012 mon employeur de ma date de mise en retraite (01/03/2013)
J'ai accumulé un nombre conséquent de jours (CP et CET) qui me feraient quitter mon entreprise début septembre 2012. Mon employeur refuse de me donner satisfaction sur la totalité car il prétend être pris au dépourvu concernant mon remplacement. Il veut me payer des jours de CP en acquistion, alors que j'ai clairement affirmé que j'entendais bénéficier en jours non travaillés de TOUS mes congés.
Mon employeur a t-il le droit de décider unilatérament de me payer ces jours en cours d'acquistion, en sachant que je souhaite quitter la vie professionnelle aussi vite que possible ? (place aux jeunes !!!)

Merci

Par **P.M.**, le **07/08/2012** à **22:09**

Bonjour,
C'est effectivement l'employeur qui fixe la date des congés payés et il n'est pas obligé de le faire par anticipation pour ceux en cours d'acquisition, par ailleurs, normalement les congés payés qui tombent pendant le préavis en repoussent normalement le terme...

Par **30415601**, le **08/08/2012** à **20:12**

Merci pour votre réponse.

Il me semblait logique qu'un salarié prenne ses congés (ils sont faits pour ça ...) plutôt que se se les voir payés.
Je vais donc pouvoir négocier sereinement et nous trouverons un compromis qui permettra de garder nos relations courtoises habituelles.

Encore merci et très cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés